

Mairie de Gorges

DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT et/ ou PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Demande à retourner en mairie de Gorges - Service urbanisme

3 Place de l'Eglise - 44190 GORGES

urbanisme@gorges44.fr

Je soussigné(e) (prénom-nom) :

Téléphone..... Portable

Fax..... E-mail

Demeurant (adresse complète du domicile habituel)

.....

.....

Agissant en qualité de¹ propriétaire autre (à préciser)

Demande pour l'immeuble situé :

Adresse :

Référence cadastrale : Superficie du terrain :m²

Référence permis de construire : 044.064..... Surface de plancher :m²

Référence SAUR :

La construction d'un branchement destiné au déversement des eaux usées et des eaux pluviales dudit immeuble. Sous domaine public, les travaux seront réalisés par l'entreprise mandatée par la ville de Gorges, sous le contrôle des services municipaux, dont les frais seront portés à la charge du pétitionnaire après l'acceptation de la convention (coût réel des travaux auquel s'ajoute 10 % de frais de gestion).

⇒ Je m'engage à verser le prix du branchement au trésor public de Clisson, dès réception du titre de paiement.

Il est rappelé qu'il est indispensable de dissocier les évacuations d'eaux pluviales et d'eaux usées de votre immeuble sur le domaine public, au moyen de deux canalisations et de les raccorder distinctement aux branchements situés en limite de propriété.

ET/OU

La PFAC (participation au financement de l'assainissement collectif) est également exigée pour toute nouvelle construction conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 10/01/2013 fixant la participation à l'assainissement collectif sur la base des mètres carré de surface plancher créée et les modalités de prise en charge des frais de branchements à l'assainissement ;

Tarif 2019 : 23.78 € par mètre carré de surface plancher créée, soit : m² x 23.78 € = euros.

Je m'engage à me conformer aux prescriptions ci-dessus

Le
Signature,

¹ Préciser : propriétaire ou mandataire dûment autorisé (dans ce dernier cas, joindre une procuration).